

présenté par Monsieur MARECHAL au Congrès de la " FEDERATION NATIONALE DES SYNDICATS D' EPICIERS DETAILLANTS DE FRANCE & DE L' UNION FRANCAISE, se tenant à Angers les trois, quatre et cinq Juillet 1961 .

Chers Collègues ,

L' an dernier à Vichy, je vous avais exprimé ma satisfaction de voir qu'enfin, un dossier sollicitant l'agrément pour le fonctionnement d'une " Mutuelle Assurance Automobile des Commerçants et Industriels de France " était déposé au Ministère.

Cette question que j'avais amorcée dans nos travaux voilà treize années, allait-elle prendre corps ?

Alors que ce n'était encore qu'un projet, je vous disais mon espoir, et signalais que si le Congrès s'était tenu un mois plus tard j'aurais pu vous annoncer une certitude .

Certains demeuraient sceptiques.

Pourtant, je ne vous trompais pas.

En effet, c'est par décision ministérielle du 29 Juillet 1960, parue au journal officiel du 6 Août 1960 que l'agrément ministériel nous fut accordé .

La " M . A . C . I . F . " officiellement reconnue était donc née .

Le travail obscur des administrateurs se trouvait alors concrétisé.

C'était la juste récompense de leurs efforts .

Mais je serais ingrat, si je n'y associais tous ceux, qui, sous une forme ou une autre, les ont encouragés, aidés. Que de fois, de très nombreux collègues, leur ont exprimé leur appui moral, auquel ils étaient sensibles .

Il leur fallait alors se mettre au travail, s'assurer les concours d'un personnel technique qualifié et le Conseil d' Administration a porté son choix sur Monsieur VANDIER comme Directeur Général de la " M . A . C . I . F . " .

Mais, qu'est Monsieur VANDIER vous dites vous ?

Aussi ai-je grand plaisir à vous le présenter .

Quelques mots seulement me paraissent suffisants, pour vous le faire connaître et mieux encore, vous le faire apprécier. Sorti avec succès de Polytechnique Monsieur VANDIER, était l'an dernier, et ce jusqu'au 31 Décembre 1960, Commissaire-Contrôleur des assurances au Ministère des Finances .

S'il est un technicien remarquable, il est aussi un actuaire averti. Il est à mon sens l'âme de la Mutuelle de votre Mutuelle.

Enfant du pays, épris de cette vertu qu'est la mutualité, il a courageusement cessé les hautes fonctions qu'il détenait au Ministère, pour se mettre à notre service. Je tiens à lui exprimer toute notre gratitude et notre parfaite reconnaissance .

A son tour, pour la garantie du bon fonctionnement et le sérieux que cela implique, il s'est entouré d'un personnel technique qui a fait ses preuves et dont il a pu apprécier la valeur .

Voilà je pense, des informations, quoique succinctes, qui sont suffisamment éloquentes pour vous inspirer confiance .

.../...

Et maintenant, quelques indications sur la " M. A. C. I. F. " .

Elle a ouvert ses portes, le premier Décembre 1960 .

Peu connue encore, même insuffisamment connue doit-on dire, à l'exception des Compagnies privées qui tentent par de multiples procédés à lui barrer son développement, son extension. C'est plus de 5.500 adhérents qui sont inscrits sur nos fichiers .

De toutes les régions de France ou presque, nous avons des inscriptions.

C'est certe une satisfaction et un encouragement.

Mais il ne faut pas cacher, que nous constatons également des hésitations.

Ce ne sont point des hostilités .

Ces hésitations peuvent d'ailleurs se justifier en partie jusqu'à aujourd'hui.

Vous mêmes ou la plupart d'entre vous manquez de précisions sur le sérieux de cette grande entreprise et les collègues non présents ignorent encore les indications que je viens de vous donner.

Et puis il faut reconnaître légitime que le commerçant ou l'industriel réfléchisse et murisse son étude avant de prendre position.

Quant à vous, je sais que le passé ne vous a pas donné entière satisfaction .

Les tentatives de réduction de tarifs qui ont été lancées, n'étaient qu'un contre projet .

Souvenez-vous que je les ai toujours dénoncées, car il n'y avait pas dans ces amorces la vraie réalisation souhaitée .

Mais peut être ont-elles cependant freiné votre élan .

L'an dernier également, après la lecture de mon rapport, un de nos collègues - pour des raisons que je voudrais ignorer - est venu essayer de contrecarrer la brillante réussite du projet que je venais de vous exposer, ce qui pour une part peut être, vous a plongé dans l'expectative .

Mais son argumentation si elle était sincère, est vite devenue sans valeur .

Ne disait-il pas, en effet, que pour se maintenir il était impossible à la " M. A. C. I. F. " de pratiquer des tarifs inférieurs de 30 % - comme je vous l'avais annoncé - à ceux des Compagnies privées. Et il essayait de confirmer ses dires par des chiffres, en vantant le juste prix qu'elles pratiquaient et qu'elles ne pouvaient réduire .

Or un mois plus tard, c'est à dire dès que notre mutuelle fut officialisée, la presse et la radio nous informaient : que les Compagnies d'assurances privées étudiaient des tarifs en baisse à leurs assurés .

On indiquait une prime restreinte aux salariés utilisant leur voiture pour se rendre à leur travail, en leur appliquant le tarif promenade au lieu de celui affaire .

On informait l'étude d'une prime réduite pour les usagers ne dépassant pas 5.000 kilomètres dans l'année et des taux en baisse de 20 à 25 % etc ...

Notre collègue était mal renseigné, il voudra bien le reconnaître, de telles critiques se sont estompées ?

Maintenant de toutes parts on vous fait des offres se rapprochant de nos tarifs de base

Mais attention retenez bien que nos tarifs de base, vous garantissent quatre risques et non un seul.

Ne vous laissez pas prendre .

.../...

Vous pourrez le vérifier aisément en compulsant la documentation que vous avez reçue.

Si la mutuelle est considérée par certains comme une concurrente sérieuse. Sachez bien qu'elle n'a pas été créée dans un but de concurrence.

Elle est née uniquement des primes trop élevées, et sans cesse en augmentation, réclamées à certains commerçants comparativement à d'autres. Des études sérieuses l'ont démontrées .

La mutualité est une forme d'aide et d'entraide qui se justifie, mais ne saurait être dirigée contre quelqu'un.

Chers collègues, les quelques éléments que je viens de vous développer doivent je crois, vous avoir éclairés suffisamment pour détruire tous les doutes et les hésitations qui subsistaient encore.

En remerciant tous les présidents, qui dès la formation ont apporté leurs adhésions, ont informé leurs ressortissants et les ont encouragés, ont organisé des réunions ou sont sur le point.

Je dis à ceux qui n'ont pas encore manifesté leur orientation .

Prenez garde !

Même, si personnellement, cette réussite ne vous enthousiasme pas " ce qui ne peut que déterminer un faible degré de mutualiste " ou que vous croyez être gêné parce que vous connaissez un client un ami ou un parent qui est directement aux assurances et craignez qu'il ne vienne plus se servir chez vous. Vous n'avez pas le droit de ne pas informer vos adhérents des avantages qui sont à la portée de leurs mains .

Sachez que tôt ou tard ils connaîtront la " M. A. C. I. F. ", ils l'apprécieront et qu'ils seront en droit de vous reprocher de ne pas les avoir avisés plus tôt.

Donc, plus d'attente .

Pensez à la profession toute entière, qui a besoin d'être aidée plus que jamais.

Seuls le syndicalisme et le mutualisme, vous procurent ces moyens d'entraide sociaux, et vous ne pouvez vous en dissocier .

L'an dernier vous l'avez témoigné .

En me désignant pour représenter la Fédération auprès de la " M. A. C. I. F. " , vous avez manifesté votre soutien .

De son côté, la " M. A. C. I. F. " vous a ~~expressément~~ exprimé sa sympathie, en reconnaissant le trait d'union que vous aviez ainsi créé.

Aujourd'hui, vous n'êtes plus en face d'un projet, mais devant une véritable instauration mutualiste .

Confirmez lui votre confiance, en renouvelant votre idéologie, qui unit ces deux grandes organisations .

Clément MARECHAL